



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 17 février 2022

En prévision de la séance du Conseil général du 24 février 2022, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

22-601 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et consorts (PS) : Redevance fixe pour compteurs Le Locle – Les Brenets,

Des habitants des Brenets nous ont interpellés concernant la nouvelle tarification Viteos des compteurs d'eau.

En effet, une forte augmentation a été observée par rapport à l'année dernière. A titre d'exemple, un utilisateur a reçu une augmentation de Fr. 7.50 à Fr. 217.- sur une période de 6 mois pour son compteur de 20 mm de diamètre, et sans notification préalable.

En comparant les tarifs de Viteos sur les différentes régions du Canton (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Ruz), nous pouvons observer de grosses différences de prix.

Est-ce que le Conseil communal a été informé de ces augmentations ? Quelle en est l'explication ? Est-ce que le Conseil communal peut faire quelque chose pour limiter l'impact de ces augmentations sur les habitants de la commune ? Est-ce que les usagers captifs de Viteos ont été prévenus de cette augmentation préalablement ?

22-602 De M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : Piste de ski de fond du Communal ?
Beaucoup de Locloises et de Loclois se demandent pour quelles raisons le tracé de la piste de ski de fond très apprécié, reliant le centre sportif du Communal à La Chaux-du-Milieu, a été abandonné pour la saison 2021 – 2022. Ce tracé sera-t-il abandonné définitivement ?

Alors, qu'au budget 2022, en page 93, 5704 Piste de fond figure le montant de Fr. 25'720.- ! Est-ce que le Conseil communal va bloquer ce montant promis à la NSF (Neuchâtel Ski de Fond) ? Est-ce qu'une partie du montant versé par la Commune du Locle en 2021 (le même qu'en 2022) à la NSF sera restituée ? Pour rappel, du 11.12.2021 au 23.12.2021 il y avait d'excellentes conditions d'enneigement, toutes les pistes de ski nordique, et les téléskis étaient ouverts

sur la chaîne du Jura neuchâtelois mais, malheureusement, il n'y avait plus la liaison Le Communal - La Chaux-du-Milieu durant cette période !

Et pour quelles raisons l'éclairage, très apprécié lui aussi, de la piste de ski de fond du Communal, a-t-il été supprimé ? Alors que la piste de fond est toujours damée.

Enfin, pour terminer, le PLR tient à remercier les TP de notre Ville d'avoir eu la bonne idée de monter la vieille dameuse sur le plateau du Communal, afin de satisfaire les skieuses et skieurs nordiques, et aussi, il faut le relever, les piétons qui sont heureux de pouvoir se balader à côté de cette piste de ski de fond, puisqu'une piste pour les raquettes leur a été damée, piste qui va jusqu'à l'envers de Sommartel et qui revient par Le Voisinage.

Le PLR remercie également les propriétaires terriens, d'autoriser le passage de la dameuse sur leurs terres.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli